

# COMPTE RENDU DU CCAS DU 24/03/09.

Approbation du Compte  
Administratif 2008.

La Commission Administrative réunie sous la présidence de Madame INACIO Christelle, délibérant sur le compte administratif 2008 dressé par Monsieur DUPONT Alain, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives, lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	€	€
Dépenses	2 007.79	////////
Recettes	1982.00	////////
Restes à réaliser	//////////	////////
Résultat reporté	347.23	////////
Résultat exercice	- 25.79	////////
<i>Résultat cumulé</i>	321.44	////////

**- approuve** le compte administratif 2008.

Approbation du compte  
de gestion 2008 dressé  
par Mr ARMAND,  
Receveur.

Le Commission Administrative,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
  - 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  - 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat de  
fonctionnement 2008.

Après avoir entendu l'exposé du Compte Administratif 2008, et du Compte de Gestion 2008, La Commission Administrative décide :

- = **d'approuver** le Compte Administratif 2008,
- = **d'approuver** le Compte de Gestion 2008,
- = **d'affecter** l'excédent de fonctionnement de 2008,

- **321.44€** en report du budget de fonctionnement 2009.

Subvention 2009

Après délibération, la Commission administrative :

- **Vote** une subvention de 130,00€ pour « Les Heures Joyeuses ».